

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 4 JUIN 2015**

L'an deux mille quinze, le 4 juin, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Xavier PROUTEAU, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30-05-2015.

Etaient présents : Xavier PROUTEAU, Laurent PREAULT, Perrine OIRY, André BEAUGENDRE, Valérie JOLLY, Bruno GUILLET, Jérôme QUINT, Patrice BAERT et Séverine BOURGET.

Dominique LEFRANC-QUEFFURUS, Emmanuel VALOT, Claude MORANDEAU, Carole ROCHETEAU, Laëtitia CHATRY et Elodie COUTAND étaient absents ou excusés.

Dominique LEFRANC-QUEFFURUS a donné pouvoir à André BEAUGENDRE

Laëtitia CHATRY a donné pouvoir à Laurent PREAULT

Bruno GUILLET a été élu secrétaire de séance.

Le P.V. du 07-05-2015 a été approuvé à l'unanimité.

Documentation remise dans les chemises aux conseillers : Néant

6. Ajout à la séance : Avenant à la convention pour la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) (accord à l'unanimité)
- 

## **1. Choix de l'entreprise pour les travaux voirie tranche 3 rue de Nantes**

L'ouverture des plis a eu lieu le mardi 26 mai en présence du cabinet « Côté Paysage ». 7 entreprises ont répondu : l'analyse pour le choix de l'entreprise est en cours même si le choix s'oriente sur l'entreprise BOISARD T.P. pour un coût de travaux de 90 037.95 € T.T.C. les 3 options comprises. Une dernière rencontre aura lieu avec l'entreprise pour un choix définitif.

## **2. Choix du cabinet de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la lagune**

L'ouverture des plis a eu lieu le 21 mai à 14h en présence de Solen HERCENT : responsable à la préfecture au service de l'assainissement. Sur 6 cabinets d'étude consultés, seulement 3 ont répondu. Après analyse, le cabinet « sicaa études » a été choisi pour un montant de 8 075 € H.T.

Ce cabinet doit présenter un avant-projet des travaux à la mi-septembre, avec confection des dossiers de demande de subvention au conseil départemental et agence de l'eau et une consultation des entreprises de travaux à la mi-novembre pour un début des travaux en avril 2016. Le conseil municipal donne son accord.

## **3. Répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.)**

Dans le cadre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour l'année 2015, la communauté de communes a envoyé une fiche d'information précisant la répartition de droit commun des prélèvements et des reversements entre l'EPCI (la communauté de communes du pays de Palluau) et ses communes membres, ainsi que les données nécessaires au calcul des répartitions dérogatoires.

Le montant global du FPIC de l'ensemble intercommunal est de 320 206€, la part intercommunale du FPIC étant de 131 831€ (la contribution de l'EPCI est calculée en multipliant la contribution de l'ensemble intercommunal par le CIF), et celle répartie entre les communes de 188 375€.

L'EPCI a délibéré le 21 mai 2015 pour opter pour une répartition dérogatoire (art. L2336-3 et L2336-5 du CGCT) au lieu de la répartition de droit commun mise en œuvre en 2014.

Ainsi, ce sont 320 206 € qui vont être intégralement répartis entre les 9 communes, et non pas seulement 188 375€.

Le montant alloué à notre commune est de 28 358 € (article comptable 7325). Le conseil municipal approuve à l'unanimité le choix de la communauté de communes pour la répartition dérogatoire libre.

## **4. Gestion des épaves sur la commune**

Un nombre important de stationnement de voitures considérées comme épaves a été constaté sur un terrain privé : monsieur le maire a négocié l'enlèvement pour le 1<sup>er</sup> septembre 2015. A l'issue, si les voitures n'ont pas été retirées une procédure de retrait sera lancée par la commune.

## **5. Remboursement pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques**

Un nid de frelons asiatiques a été détruit au lieu-dit du « Port ». Le propriétaire a payé 110 € pour la destruction par un professionnel. Selon la délibération du 24-07-2013, la commune s'engage à rembourser 50% de la facture soit 55 €. Le conseil municipal donne un avis favorable.

**6. Avenant à la convention pour la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)**

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde de la commune avec l'aide de la cellule d'appui P.C.S. de l'association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée (A.M.P.C.V.), la convention signée le 06-11-2014 fait l'objet d'un avenant.

Cet avenant modifie la date de paiement de la facture établie à la fin de la quatrième phase qui s'élève à 70% du montant total. Ainsi la facturation sera adressée à la commune après la dernière réunion de travail avec le conseiller P.C.S. Le conseil municipal donne un avis favorable.

**7. Compte-rendu des commissions**

- **Les affaires scolaires** : point sur la garderie gérée par casse-croûte et compagnie, meilleure répartition des effectifs sur les deux écoles (Palluau et La Chapelle-Palluau-perspectives 2016-2017 : effectifs sont en diminution.
- **Commission information** : le prochain bulletin distribué le 10-07-2015 sera présenté à la réunion du 02-07-2015
- **Commission voirie** : le permis d'aménager pour le projet de création d'un multiservices va être déposé semaine 24 – modification des parkings pour les travaux d'aménagement tranche 3 rue de NANTES

**8. QUESTIONS DIVERSES**

- Etude d'opportunité pour savoir ce que la commune peut faire dans le bâtiment de l'ancienne mairie 17, rue des Sables
- Fin de consultation des travaux voirie 2015 le 19-06-2015 (voirie entre la Mousselière et la Brunière en mitoyenneté avec la commune de Palluau-voirie à la Brunière-voirie sur la VC3 entre le Piquérant et Douin)
- Prochaine réunion le 02-07-2015

La séance est levée à 22h30

Le maire : Xavier PROUTEAU